

Saison 2023/2024

# REGLEMENT SPORTIF FLEURET

NOUVELLE-AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

0

---

# RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

---

L'application du règlement sportif FFE et du cahier des charges Nouvelle-Aquitaine pour toutes les épreuves est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>4</b>
<b>1.1.</b>	<b>VOTRE LICENCE</b>	<b>4</b>
<b>1.2.</b>	<b>COUVERTURE MEDICALE</b>	<b>4</b>
<b>1.3.</b>	<b>LE MATERIEL</b>	<b>4</b>
<b>1.4.</b>	<b>SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE</b>	<b>4</b>
<b>1.5.</b>	<b>EQUIPE INTER-CLUB(EIC)</b>	<b>4</b>
<b>1.6.</b>	<b>CLASSEMENTS</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>6</b>
<b>2.1.</b>	<b>INFORMATIONS DE L'EPREUVE</b>	<b>6</b>
<b>2.2.</b>	<b>HORAIRES</b>	<b>6</b>
<b>2.3.</b>	<b>ENGAGEMENT DES TIREURS</b>	<b>6</b>
<b>2.4.</b>	<b>DIRECTOIRE TECHNIQUE :</b>	<b>7</b>
<b>2.5.</b>	<b>ARBITRAGE</b>	<b>7</b>
<b>2.6.</b>	<b>RECOMPENSES</b>	<b>7</b>
<b>2.7.</b>	<b>ENVOI DES RESULTATS</b>	<b>8</b>
<b>3.</b>	<b>ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13</b>	<b>9</b>
<b>3.1.</b>	<b>M7 A M11</b>	<b>9</b>
<b>3.2.</b>	<b>M13</b>	<b>9</b>
<b>3.3.</b>	<b>MATERIEL</b>	<b>10</b>
<b>4.</b>	<b>FILIERE HORIZON 2032</b>	<b>11</b>
<b>4.1.</b>	<b>EPREUVE H2032 COMITE REGIONAL 8<sup>ème</sup> DE FINALE :</b>	<b>11</b>
<b>4.2.</b>	<b>EPREUVE H2032 ZONE QUARTS DE FINALE :</b>	<b>11</b>
<b>4.3.</b>	<b>EPREUVE H2032 DEMI-FINALE</b>	<b>11</b>
<b>4.4.</b>	<b>QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES</b>	<b>12</b>
<b>5.</b>	<b>ORGANISATION SPORTIVE M17/M20/SENIOR</b>	<b>13</b>
<b>5.1.</b>	<b>EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>13</b>
<b>5.2.</b>	<b>SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20</b>	<b>13</b>
<b>5.3.</b>	<b>SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE U23</b>	<b>15</b>

<b>5.4.</b>	<b>SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR</b>	<b>15</b>
<b>6.</b>	<b>CATEGORIE VETERAN</b>	<b>17</b>
<b>6.1.</b>	<b>EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE :</b>	<b>17</b>
<b>7.</b>	<b>STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX</b>	<b>18</b>
<b>8.</b>	<b>INTEGRATION DES HANDISPORTS</b>	<b>19</b>

# 1. INFORMATIONS GENERALES

## 1.1. VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est délivrée par mail au licencié à l'initiative du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

## 1.2. COUVERTURE MEDICALE

La licence permet la pratique de l'Escrime **sous réserve du respect** du Règlement Médical de la F.F.E.

Attention modification des dispositions du code du sport relatives aux certificats médicaux.

**Informations disponibles sur le site FFE :** <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

## 1.3. LE MATERIEL

Tenues, masques, armes, gants : Application du règlement FFE

## 1.4. SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE

Il n'y a pas de sur classement automatique.

- Le simple sur classement n'est possible qu'à partir de la 2<sup>ème</sup> année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.

ATTENTION : Nouveau règlement pour les catégories M11 et M13 1<sup>ère</sup> année. Les simples sur classements pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de simple surclassement cas particulier.

- Les doubles sur classements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17

Cf. règlement médical : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

## 1.5. EQUIPE INTER-CLUB(EIC)

Définition de tireur isolé :

La notion de tireur(se) isolé(e) se définit comme un(e) licencié(e) tireur(se)s esseulé(e) dans sa catégorie d'âge dans son club, c'est-à-dire que le club n'a pas le nombre suffisant de tireur(se)s pour constituer une équipe, et ce, quel que soit son niveau, dans la catégorie d'âge concernée ou la catégorie d'âge inférieure.

Conséquences et procédure : Cf. règlement sportif FFE 2023/2024 chapitre 7 règles communes aux trois armes.

## 1.6. CLASSEMENTS

Le classement Nouvelle Aquitaine est un outil de promotion de l'escrime et il permet de qualifier certains tireurs pour les Championnats de France.

La formule utilisée :  $\text{Points} = 100 * C * (1,01 - \log(R) / \log(P1))^{(P2/1,72)}$

C : coefficient de la compétition

R : rang du tireur

P1 : nombre de participants

P2 : nombre de participants utilisé pour le coefficient de participant (on limite cette valeur à 150)

Les classements sont disponibles sur le site du CRENA

---

# REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

---

## 2. ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE- AQUITAINE

### 2.1. INFORMATIONS DE L'EPREUVE

Les compétitions du comité sont créées en ligne sur l'extranet par le secrétariat du comité.  
Les compétitions organisées par les clubs sont mises en ligne sur l'extranet par leur association départementale.

Les circuits Nouvelle-Aquitaine sont ouverts aux autres ligues et aux étrangers.

Le Championnat Régional Nouvelle-Aquitaine est fermé au CRENA.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- Au Comité (pour une mise en ligne sur le site de la FFE)

secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

- Aux Conseillers Technique Sportifs :

[colignon.atr@outlook.fr](mailto:colignon.atr@outlook.fr)

[grenouillet.atr@yahoo.com](mailto:grenouillet.atr@yahoo.com)

[mablomme@orange.fr](mailto:mablomme@orange.fr)

- Au Responsable de l'Arbitrage Régional : [s.puteaux@gmail.com](mailto:s.puteaux@gmail.com)

### 2.2. HORAIRES

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé. Prévoir 1h30 de battement entre le début des deux vagues si le nombre de pistes et d'arbitres est limité.  
(Notamment au fleuret et à l'épée)

Horaires des compétitions de ligue :

**Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le premier appel ne peut pas se faire avant 12h. sauf dérogation**

### 2.3. ENGAGEMENT DES TIREURS

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur le logiciel de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, sont effectués par le CRENA. Pour les épreuves nationales organisées sous l'égide de la FFE, ainsi que les épreuves de la filière H2032, la clôture des engagements est fixée :

- 9 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le samedi,
- 10 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le dimanche.

**POUR LES EPREUVES SUR SELECTION :** les sélections sont envoyées aux clubs et la confirmation de participation aux épreuves est faite 15 jours avant l'épreuve **PAR LES CLUBS NON PAR LES TIREURS OU LES PARENTS DES TIREURS.**

### **DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur : Pour la saison 2023/2024 ils sont les suivants :

- ✓ Individuel M9 / M11 : 8 euros
- ✓ Individuel M13 / M15 / M17/ M20 / senior / vétérans : 10 Euros
- ✓ Equipe : 20€

## **2.4.DIRECTOIRE TECHNIQUE :**

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou son représentant
- Un référent CRA nommé par celle-ci
- Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

## **2.5.ARBITRAGE**

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement et les recommandations édictées par la commission arbitrage.

## **2.6.RECOMPENSES**

Pour les épreuves M7/M9/M11/M13 : Il est souhaitable que tous les participants soient récompensés.

Pour toutes les épreuves à partir de M15 : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et au podium pour les épreuves par équipe. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses du Podium seront prises en charge par le CRENA.



Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

**IMPORTANT** : La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono du CRENA.

## 2.7.ENVOI DES RESULTATS

L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF sur l'EXTRANET de la Fédération
- Publié sur escrime info
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain à la FFE sous le format XML (ou cotcot)  
[competitions@ffescrime.fr](mailto:competitions@ffescrime.fr)
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain au secrétariat Nouvelle Aquitaine  
[secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr)

## 3. ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13

### 3.1. M7 A M11

Pour les animations de jeunes en Nouvelle Aquitaine le comité préconise :

- Catégorie M7/M9/M11 : équipes de 2 personnes avec un remplaçant possible relais en 4 touches jusqu'à 16. Pas d'élimination.

Les épreuves de jeunes peuvent être soit individuelles soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 3 catégories la mixité (garçons-filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

Dans le cas de l'organisation "**d'animations**" individuelles, il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comportent les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

### 3.2. M13

Les Epreuves M13 suivantes seront organisées :

- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe
- Si possible pour chaque circuit Nouvelle-Aquitaine une compétition M13 sera organisée.

**Championnat Nouvelle-Aquitaine M13 individuel et équipe : 1<sup>er</sup> et 2 juin**

L'épreuve individuelle se déroulera le samedi.

C'est la première étape pour participer au Challenge de France.

La participation au championnat individuel Nouvelle-Aquitaine est obligatoire pour participer au Challenge de France M13 qui se déroule dans notre zone.

Epreuve Par équipe : Sous le format FFE (Challenge de France)

Cette épreuve est ouverte sans quota, aux équipes de clubs, départements ou CID

Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec 2 remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

Chaque rencontre se déroule en 8 relais, au cours desquels chaque tireur rencontre les 2 tireurs du même sexe de l'équipe adverse.

Chaque relais se tire en 4 touches, 2 minutes, soit 32 touches pour la rencontre.

On tire au sort l'ordre des matchs, haut ou bas

HAUT 1 3 2 4 1 3 2 4

BAS 5 7 6 8 6 8 5 7

#### REMPACEMENTS

Le capitaine d'équipe peut procéder à un remplacement par sexe une fois par rencontre, les remplacements suivent la même règle que pour les relais par équipes.

**FORMULE :**

Individuelle :

Si < à 12 tireurs poule unique et tableau toutes places tirées.

Si > ou = à 12 tireurs un tour de poule puis tableau A et tableau B (dans la mesure du possible en fonction du plateau technique.)

Equipe :

Si < à 6 équipes : poule unique en 32 touches le classement se fait sur le résultat de la poule.

Si > ou = à 6 équipes : Tableau en 32 touches (Dans la mesure du possible tous les matchs seront tirés)

**CLASSEMENT M13**

Le classement sera calculé en utilisant la formule de calcul générale du comité.

**EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M13**

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves départementales + open et régionales M13/M15	1	<b>4 meilleurs résultats</b>
Championnat Nouvelle-Aquitaine	2	
Epreuve région H2032	2	
Challenge de France	2,5	

**3.3. MATERIEL**

Pour les épreuves Nouvelle Aquitaine, il n'y aura pas de contrôle systématique du matériel dans les catégories M7, M9, M11, M13, sauf matériel réglementaire de sécurité.

Dans le but de limiter la perte de temps lors des compétitions, l'arbitre aura le libre choix de vérifier (avec en plus des contrôles inopinés du matériel).

Néanmoins nous demandons aux maîtres d'armes de club de veiller à ce que leurs élèves aient du matériel en parfait état de marche et aux normes.

Au sabre pour les catégories M11 le matériel électrique est obligatoire en compétition.

Pour les M9 / M7 : électrique à partir des ¼ de finale.

## 4. FILIERE HORIZON 2032

Cf. règlement sportif fédéral : LA FILIERE H2032

Nous souhaitons qu'un référent pour chaque arme puisse être identifié en début de saison.

### 4.1. EPREUVE H2032 COMITE REGIONAL 8<sup>ème</sup> DE FINALE :

#### **EPREUVE INDIVIDUELLE :**

##### **ENGAGEMENT**

Pour l'épreuve des 8<sup>èmes</sup> de finale (Comité Régional Nouvelle Aquitaine) les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés du CRENA.

**FORMULE** : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3<sup>ème</sup> place.

### 4.2. EPREUVE H2032 ZONE QUARTS DE FINALE :

#### **EPREUVE INDIVIDUELLE**

##### **Engagement**

Pour l'épreuve des quarts de finale (épreuve de zone : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie (pas de quotas).

**Formule** : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club et par comité au tour de poule, 5 touches en 3 minutes en poule et 10 touches en 2 reprises de 3 minutes en tableau avec 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3<sup>ème</sup> place. Pour le sabre 15 touches avec pause à 8 touches.

### 4.3. EPREUVE H2032 DEMI-FINALE

#### **ENGAGEMENT**

Pour l'épreuve des demi-finales, Le CRENA engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

Le CRENA engagera les tireurs selon le mode de qualification suivant :

Les quotas FFE 2023/2024 Nouvelle-Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux.

Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les tireurs seront sélectionnés pour la demi-finale à partir du classement de la compétition de zone.

Les trois quotas du comité régional seront redistribués selon le classement régional actualisé après l'épreuve de zone.

Si une demande de wildcard est accordée elle sera prise sur nos 3 quotas réservés.

#### 4.4. QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES

Cf Règlement Sportif fédéral

**POUR L'INDIVIDUEL** : La sélection se fait soit :

- **Par la filière "HORIZON 2032"** : Les 40 premiers tireurs métropolitains du classement national actualisé avant la fête des jeunes. (Règlement sportif FFE)
- **Par la filière Comité Nouvelle-Aquitaine** :

Pour chaque arme les quotas attribués par la FFE seront redistribués de la manière suivante :

- 1 quota sera redistribué par le classement régional
- Le reste des quotas sera redistribué par le Classement national.

#### EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15

EPREUVES COMPTABILISEES DANS LE CLASSEMENT	Coefficient
H 2032 COMITE REGIONAL	1
H 2032 ZONE	1.5
H 2032 Nat.	2
Championnat Nouvelle-Aquitaine	1.5
Meilleur résultat en M15 ou M17 (Open)	1

**POUR LES EQUIPES** : Un quota de trois équipes est réservé à la Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2023/2024

Les équipes seront constituées de 4 tireurs de la Nouvelle-Aquitaine.

La composition des équipes se fera dans l'ordre du classement national des tireurs après l'épreuve nationale pour chaque arme.

Sur proposition du cadre technique cette règle pourra être aménagée si l'un des tireurs a été absent en cours d'année pour une raison liée à son état de santé ou à sa participation à une compétition internationale.

Participer aux actions de ligue de la catégorie concernée permettra de prétendre à la sélection par équipe.

Le choix des capitaines d'équipes est sous la responsabilité de la commission en cas de litige c'est responsable de l'ETR qui statuera.

## 5. ORGANISATION SPORTIVE M17/M20/SENIOR

Epreuves nationales Cf. Règlement Sportif FFE

### 5.1. EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

- La saison sportive M17/M20/ Senior s'articule autour de :
  - 3 épreuves de circuits Nouvelle-Aquitaine open
  - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
  - 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe sélectif pour les CF
    - N3 M17/M20 homme et dame
    - N3 senior Homme

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule. Pour les circuits Nouvelle-Aquitaine, en fonction des possibilités techniques de l'organisateur et en accord avec le DT, le club organisateur pourra adapter sa formule pour qu'il y ait un maximum de matchs tirés (2 tours de poules, tableau de repêchage, tableau B ...)

Formule équipe : constitution d'équipe de club, relais à l'italienne (9 x 5 = 45 touches).  
Tableau d'élimination directe

### 5.2.SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17/M20

#### INDIVIDUELLE N1 et N2

Cf. Règlement fédéral 2023/2024

N1 Homme : les 32 tireurs classés du classement National après le dernier CN

N1 Dame : les 32 tireuses classées du classement National après le dernier CN

N2 Homme : 32 tireurs classés du classement National après le dernier CN et non qualifiés en N1

N2 Dame : 64 tireuses sont qualifiées dont 32 par quotas régionaux.

La sélection se fait au niveau du CRENA, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

N3 Homme : 84 tireurs sont qualifiés par quotas régionaux (1 quota par comité régional + 54 tireurs repartis par quotas régionaux). La sélection se fait au niveau du CRENA, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional.

## EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 FLEURET

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M17 + EN M20 cognac	2	3 EN sur 4 EN
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine M17	2	
EN M20 / circuits M17/M20 CRENA / Open hors région M17 et M20	1	On prend en compte les 4 meilleurs résultats

## 7 EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 FLEURET

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M20 + EN senior Bordeaux	2	3 EN sur 4
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine M20	2	
EN senior / circuits CRENA M20 et senior / Open hors région senior et M20	1	On prend en compte les 4 meilleurs résultats

### EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2023/2024

**Mode de sélection dame N3** : L'épreuve est open mais la participation au Championnat Nouvelle-Aquitaine est obligatoire pour se sélectionner au CF N3 (sauf cas jugé exceptionnel par la commission)

**Mode de sélection homme N3** : L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées\* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

\* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.  
Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

Si quotas supplémentaires, ces quotas seront redistribués de la manière suivante :

Si 1 quota supplémentaire : APRES LES ½ FINALES, Le club Nouvelle-Aquitaine le mieux classé après le 3ème CN au Classement National sera directement qualifié aux Championnats de France.

Les 3 tireurs de ce club ne pourront pas tirer l'épreuve sélective régionale Nouvelle-Aquitaine.

Si désistement de l'équipe, le quota sera redistribué sur la base du résultat de l'épreuve sélective Nouvelle-Aquitaine.

### 5.3. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE U23

Mode de sélection : 28 premiers M23 sélectionnables en équipe de France du classement national seniors. CF. RS FFE Chapitre 6

### 5.4. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR

#### INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3

N1 homme et dame et N2 Homme Cf. Règlement Sportif FFE

N2 DAME : 84 tireuses sont qualifiées dont 34 par quotas régionaux.

La sélection se fait au niveau du CRENA, tous les quotas octroyés par la FFE seront répartis par le classement régional

N3 HOMME : 128 tireurs dont 66 sont qualifiés par quotas régionaux

La sélection se fait au niveau du CRENA les quotas octroyés par la FFE seront repartis de la manière suivante :

- Tous les quotas seront distribués par le classement régional.

#### EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR FLEURET

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves Nationales	2	4 EN sur 5 EN
Le Championnat Nouvelle-Aquitaine senior	2	
Open senior / Circuits régionaux CRENA	1	On prend en compte les 3 meilleurs résultats

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE

N1 et N2 Homme et N1 Dame Cf. Règlement Sportif FFE



Fleuret hommes N1 et N2 :

Un tireur participant à la finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra pas être engagé aux championnats de France par équipes N2 ou N3.

Un tireur participant aux épreuves régionales de qualification pour la N3 ne pourra pas être engagé en N1 pour les championnats de France.

Fleuret dames N1 :

Une tireuse participant à la finale des championnats de France par équipes N1, ne pourra pas être engagée dans une équipe à l'occasion des championnats de France par équipes N2.

Une tireuse participant aux épreuves régionales de qualification pour la N2 ne pourra pas être engagée pour la finale des championnats de France par équipes N1.

**Mode de sélection Dame N2** : open

**Mode de sélection homme N3** : 32 équipes. 1 équipe par comité + 14 réparties par quota régional.

L'épreuve sélective se fera lors de Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Le Championnat Nouvelle-Aquitaine se tirera en 2 phases :

- 1- Une phase qualificative sans les équipes déjà qualifiées\* pour un Championnat de France. Cette phase se terminera dès que toutes les équipes qualifiées seront connues.
- 2- Une phase pour le titre Nouvelle-Aquitaine composée de l'ensemble des équipes qualifiées aux Championnats de France toutes divisions confondues (Y compris les équipes qualifiées lors de la phase 1).

\* composées des 3 tireurs du club les mieux classés

Formules :

Phase 1 : Le classement d'entrée se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe. Tableau d'élimination directe jusqu'à l'obtention des équipes qualifiées.

Exemple : 1 quota on tire la finale ; 2 quotas on ne tire pas la finale ; 3 quotas on tire la troisième place ; 4 quotas on ne tire pas les ½ finales....

Phase 2 : Tableau d'élimination directe composé des équipes déjà qualifiées et des équipes issues de la phase qualificative. Le classement d'entrée de ce tableau se fait à partir du classement national des trois meilleurs tireurs de l'équipe.

Le classement du Championnat Nouvelle-Aquitaine se fait sur le classement de la phase 2 suivi du classement de la phase 1.

Si quotas supplémentaires, ces quotas seront redistribués de la manière suivante :

Si 1 quota supplémentaire : APRES LES ½ FINALES, Le club Nouvelle-Aquitaine le mieux classé après le 3ème CN au Classement National sera directement qualifié aux Championnats de France.

Les 3 tireurs de ce club ne pourront pas tirer l'épreuve sélective régionale Nouvelle-Aquitaine.

Si désistement de l'équipe, le quota sera redistribué sur la base du résultat de l'épreuve sélective Nouvelle-Aquitaine.

## 6. CATEGORIE VETERAN

### 6.1. EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE :

Au vu des effectifs de compétiteurs de la saison 2022/2023, il n'est pas prévu de dispositions particulières. Le règlement pourra être revu en cours de saison si le nombre des compétiteurs évolue et sur demande expresse d'un club.

### 6.2 SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

cf. règlement FFE et cahier des charges spécifique à chaque arme.

INDIVIDUELLE : Open chez les dames et les hommes

EQUIPE : CF. règlement fédéral. La participation aux championnats de France est ouverte à toutes les équipes.

Chez les dames : La composition des équipes est libre

Chez les hommes : Epreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC.

### INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

- **Les Championnats de France pour chaque catégorie comptent dans le classement final de la saison au même coefficient que les circuits nationaux de la catégorie concernée.**
- **« Open » signifie toutes les compétitions individuelles identifiées sur l'extranet de la fédération (qu'elles soient ou non en Nouvelle-Aquitaine)**

## 7. STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX

3 stages régionaux et 1 stage de préparation aux championnats de France :

- **Durée** fixée à 4 jours à chaque vacances scolaires (sauf décembre 3 jours) – planification la deuxième semaine des vacances (sauf impossibilité de calendrier ou de lieu d'accueil ou d'encadrement)
- **Lieu** : Tous les stages auront lieu au CHEOPS à Limoges,
- **Calendrier et Sélection** selon classement régional et critères spécifiques
  - Stage 1 : 23 octobre au 25 octobre 2023.
    - 8 M13/ 8 M15 / 8 M17 / open M20 garçons et filles, soit au maximum 48 personnes (moins les doublons des surclassements)
  - Stage 2 : du 03 au 05 janvier 2024
    - 8 M13/ 8 M15 / 8 M17 / open M20 garçons et filles, soit au maximum 48 personnes (moins les doublons des surclassements)
  - Stage 3 (double) : 26 au 29 février 2024
    - Stage « perf » : Sélection = 4 meilleurs M15 / 8 M17 / open M20 garçons et filles (soit 40 personnes maxi)
    - Stage détection : 8 M13 / 4 M15 garçons et fille (soit 24 personnes maxi)
  - Stage 4 : Du 22 au 25 avril
    - Préparation aux championnats de France – sélection = 4 meilleurs M15 plus les qualifiés aux championnats de France M17 / M20 garçons et filles.

**Animations M11/M13** : maintien d'un volume de 3 journées (3 au Sud / 3 au Nord), le samedi de 10h à 17, territorialisées. Le programme sera arrêté par le CRENA en lien avec les comités départementaux et en fonction des propositions faites par ces derniers et leurs clubs.

- Calendrier prévisionnel en cours de construction.

**Encadrement des stages et animations :**

- CTS et maîtres d'armes de l'ETR Nouvelle Aquitaine
- Maîtres d'armes de proximité
- Maîtres d'armes en formation

## 8. INTEGRATION DES HANDISPORTS

Lors d'un Championnat Nouvelle Aquitaine, un championnat Nouvelle Aquitaine handisport sera organisé en parallèle.

Une compétition Handisport peut être organisée en parallèle des circuits de ligue sur demande des clubs ayant une section handisport.